

## Avis technique – Procédure Simplifiée

### Recyclabilité d'une assiette pour restauration



DESCRIPTION DE LA DEMANDE	<b>GENERALITES</b>	
	Demandeur	Huhtamaki Foodservice France
	Date de la demande	Mars 2021
	Dénomination	Assiette en fibre moulée 22,5cm
	Marché	Restauration
	Type de produit emballé	Produits Alimentaires
	<b>DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE</b>	
	Forme	Ronde
	Contenance	NA
	Masse vide	16,5 g
	<b>ELEMENTS CONSTITUANTS</b>	
	Corps de l'emballage	Papier-carton à base de fibres de cellulose vierges
	Système de fermeture	NA
	Type d'encre/vernis	aucun
	Type de colle	aucune
	<b>COMPOSITION DE L'EMBALLAGE <sup>1</sup></b>	
	Papier-carton	100 %
	Plastique	0%
	Aluminium	0%
	Acier	0%
Autre	0%	
⇒ <i>Elément majoritairement fibreux, non traité pour résistance à l'humidité</i>		
<b>AVIS REFERENTS</b>		
Avis Technique N°156		

#### PRE-REQUIS

- L'emballage est constitué de plus de 50 % (en poids) de papier-carton : cet emballage relève donc de la filière « Emballage papier-carton ».
- Conformément à l'avis général concernant l'impact des emballages ayant contenu des denrées alimentaires sur le recyclage du papier-carton (AG n°2), cet emballage devra être exempt de tout débris alimentaire pour pouvoir être intégré à la filière « Emballage papier-carton ».

## EVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT PAPIER-CARTON	Fort		
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
	-	-	-
ÉNERGIE DE PULPAGE	Ø		

\* en condition minimale d'utilisation    \*\* incluant humidité naturelle et liquide résiduel



Attention

Ø Pas d'impact

⌘ En cours d'étude

➤ **Impact environnemental**

## CONCLUSIONS DU CEREC

D'après l'avis technique cité en référence, l'emballage se désintègrera facilement lors de l'étape de pulpage.

Dans ce contexte, le CEREC émet un avis favorable quant à sa recyclabilité au sein de la catégorie 5.02A par référence à la Norme NF EN 643 regroupant les emballages en papier-carton non complexés relevant du circuit municipal.

Une attestation de recyclabilité peut être délivrée sans réserve pour l'emballage selon l'EN 13430 « exigences relatives aux emballages valorisables par recyclage matière ».

Cet avis ne vaut que pour l'emballage non imprimé tel que soumis au CEREC

## CONSIGNES DE TRI

Le CEREC préconise d'ajouter le pictogramme « TRIMAN » et un pictogramme recommandant de placer l'emballage dans le bac de collecte sélective.

## VALIDATION



Marie DELAFALIZE



Christian PICARD

DocuSigned by:  
*Marie DELAFALIZE*  
552CD09B3F764DF...